



## Résiliation du contrat d'habitation pour pas payer

Par monicalotri, le 06/01/2016 à 18:23

Bonjour,

J'ai une assurance d'habitation avec une compagnie « X » que je paie chaque mois sans problème.

Un jour j'ai demandé de faire un devis à ma compagnie « Y » avec qui j'ai l'assurance de voiture.

Le gestionnaire de « Y » m'a fait une bonne proposition que j'avais l'intention d'accepter. J'ai convenu d'envoyer les détails de mon assurance « X » pour que la compagnie « Y » fasse le transfert.

Finalement j'ai rien parce que j'ai eu un dégât des eaux et la compagnie « X » avait commencé à s'occuper du problème.

Ma surprise est arrivée quand j'ai commencé à recevoir des lettres de la compagnie « Y » pour ne pas payer la nouvelle assurance.

J'ai appelé plusieurs fois au centre de gestion pour expliquer que j'avais l'intention de changer d'assurance mais que ce n'était pas le bon moment jusqu'au le souci de dégâts des eaux serait réglé.

J'ai dit que je ne payerai pas une deuxième assurance avec « Y » parce que j'étais en train de payer une assurance avec « X ».

Aujourd'hui la compagnie « Y » m'a envoyé une lettre pour dire que mon contrat est résilié et que si je ne paie pas ils prendront la voie judiciaire.

Je ne pas souci de la résiliation parce que j'ai une assurance donc je suis couvert mais quels sont les risques de ne pas payer le montant demandée, 120, 40 Eur ?

Merci de votre aide